## Initiatives ministérielles

Je veux offrir une suggestion amicale au gouvernement. Je sais que la ministre d'État chargée des Transports, elle qui s'intéresse personnellement à cette question, est à la Chambre. Le ministère des Transports devrait peut-être envoyer un employé à Francfort à titre d'observateur, pendant que les autorités examinent làbas les circonstances exactes de cette affaire. Comment un passager a-t-il pu passer une arme de poing étant donné les services de sécurité?

À mon avis, à Francfort et dans les autres capitales européennes, les normes de sécurité sont beaucoup mieux appliquées qu'ici. La ministre me fait non de la tête. J'aimerais bien qu'elle me dise en quoi le Canada fait mieux que l'Europe sur ce chapitre. Tout de même, il reste des choses à apprendre. De toute évidence, les responsables des règles aériennes de Francfort apprendront certainement des choses au cours de leur enquête. Il doit y avoir un défaut dans le système et sa découverte aidera Transports Canada à améliorer encore nos services de sécurité.

Au cours du débat en deuxième lecture, j'ai parlé d'un autre problème que le gouvernement devrait chercher à régler, et c'est le fait qu'on procède par adjudication de marchés pour assurer les services de sécurité dans nos aéroports. Selon le système actuel, le gouvernement du Canada charge les compagnies aériennes de fournir ces services, et à tous les grands aéroports, d'après une méthode convenue, un des transporteurs accepte d'assumer la responsabilité de la sécurité. Celui-ci, à son tour, passera un contrat avec une société privée de sécurité qui, à son tour, engagera du personnel et le formera pour inspecter les voyageurs au moment de l'embarquement.

• (1230)

Nous nous opposons depuis longtemps à ce processus. Nous sommes fermement convaincus que le gouvernement du Canada devrait avoir la responsabilité et le contrôle direct de ces services de sécurité. Nous pensons qu'ils devraient être assurés par des employés de Transports Canada et non par des entrepreneurs privés.

Nous avons vu trop souvent des cas où le contrat de la société A arrivait à expiration et où la société B se présentait, faisait une soumission inférieure, puis réengageait une partie de l'ancien personnel à un salaire inférieur. Elle réussit à obtenir le contrat parce qu'elle peut réduire les salaires du personnel, celui-ci change plus fréquemment et il y a toujours des problèmes parce que le nouvel entrepreneur n'accepte pas la présence du syndicat. Aussi, il y a un mouvement de syndicalisation et les employés passent par tout le processus de savoir s'il

s'agit, entre autres, d'une nouvelle unité de négociation ou d'une ancienne.

Nous serions tous plus satisfaits, je pense, si Transports Canada acceptait la responsabilité directe et fournissait les services de sécurité de sorte que nous ayons une équipe de personnel entraîné qui pourrait être envoyée dans tout le pays, là où le besoin s'en ferait sentir; il y aurait moins de rotation du personnel qui franchement serait mieux payé. Puis, nous ferions payer les frais aux transporteurs aériens qui, à leur tour, feraient payer les voyageurs. Ne nous faisons pas d'illusion, c'est le voyageur qui paierait ce service. Mais il paierait pour sa propre protection, et je pense que c'est une bonne chose.

Nous appuyons ce projet de loi. Je voudrais faire, je pense, une dernière observation au gouvernement en lui demandant s'il pourrait voir comment il pourrait faciliter l'adoption de futurs protocoles, de futurs accords internationaux, concernant en particulier la sécurité des voyageurs et des travailleurs, que ce soit à bord de navires en mer, sur des plates-formes pétrolières, dans des avions ou dans des aéroports, pour que le Canada puisse y adhérer légalement, pas seulement moralement, bien plus rapidement.

**Mme le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

**Mme le vice-président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[Français]

## LOI SUR LA VENTE DU TABAC AUX JEUNES

## MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le projet de loi C-111, Loi portant interdiction de vente des produits du tabac aux personnes âgées de moins de dix-huit ans, soit maintenant lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité législatif du secteur Ressources humaines.

—Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je m'adresse à la Chambre aujourd'hui pour obtenir l'appui de mes collègues sur le projet de loi C-111, Loi sur la vente du tabac aux jeunes.

## [Traduction]

Le projet de loi porte sur un objectif absolument vital: améliorer la santé de tous les Canadiens, surtout les enfants et les adolescents.